



# DIPLÔME DE L'IEP, 1<sup>ère</sup> ANNÉE 2018/2019

## Etudiants redoublant la 1<sup>ère</sup> année du diplôme de l'IEP (suite à la session de septembre 2018)

- Première étape

Le montant définitif de vos droits, les informations relatives aux modalités d'inscription et la liste des pièces justificatives à fournir vous seront notifiés par courrier courant juillet.

- Seconde étape

Les inscriptions administratives seront effectuées par le service de la scolarité suite aux résultats de la session de septembre, après réception et vérification des pièces demandées.

Une fois votre inscription finalisée, le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre ENT, dans la rubrique : « Mon Dossier / Justificatifs de scolarité ». Les stickers 2018/2019 seront disponibles au Bureau de la Scolarité générale (407).

*--- L'IEP sera fermé du 20/07/18 au soir au 20/08/18 au matin ---*